

Séance du 21 Février 2022

Nombre de
conseillers

- en exercice	15
- présents	10
- votants	13
- absents	5
- exclus	0
- vote pour :	13
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	14/02/22

Délibération n°
CM21022022-5

OBJET

*Délibération
tarifs redevance
et prix de l'eau
assainissement
collectif 2022*

L'an deux mille vingt-deux, le 21 Février à 20 heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT.

Etaient présents : CARSAC Lucette, GARCETTE Pascale, FARGUES Alain, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, LACHERET Jean-Christophe, MAZET-LACOMBE Emeline, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François

Absents/Excusés : BAGNAUD Jean-Philippe (pouvoir à Mme MAZET), FOUQUET Camille, FELIX Dimitri, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA), REY Frédérique (pouvoir à Mr FARGUES),

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le montant de la redevance assainissement 2021 : 65 € l'abonnement et 0,95 € le m3.

Il explique qu'il est nécessaire de pratiquer une augmentation compte tenu des travaux de réhabilitation de la station d'épuration.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide pour l'année 2022 :

- D'augmenter le prix du m3 de 0.10 € soit un total de 1,05 €
- Le prix de l'abonnement reste inchangé à 65 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 21 Février 2022

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 21/02/2022
et publication ou
notification
du 21/02/2022*

Le Maire,
Guy LACOUT

